



# BPJEPS

**B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse,  
de l'**E**ducation **P**opulaire et du **S**port.

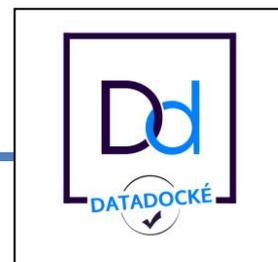
**Formation en alternance 2020/2021**

## Dossier d'information du tuteur

Spécialité : **Animateur** - Mention : **Animation Sociale**

Formation habilitée par la  
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
sous le numéro 17ARAHABBP40037

Diplôme d'état de niveau IV



**Organisme de formation : ADMJC42**  
Adresse : 10 rue du Palais, 42110 Feurs  
N° téléphone : 04 77 26 10 30  
Courriel : [bpjeps@admjc42.fr](mailto:bpjeps@admjc42.fr)

Prestataire de formation enregistré sous le numéro d'activité de formation : 844203002 42  
auprès de la Préfecture de Région – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Ce BPJEPS est porté par l'ADMJC 42 en coopération avec :

- **la Fédération des Centres Sociaux Loire et Haute-Loire**
- **le Comité départemental UFCV de la Loire**



**Dates de la formation : du 21 janvier 2020 au 25 juin 2021**

### **Formation en alternance :**

19 semaines de formation en centre de formation (en dehors des vacances scolaires)  
56 semaines en entreprise réparties sur 17 mois.

**Durée totale de la formation :** minimum 1288 heures sur 17 mois

Durée de la formation en centre : 658 Heures

Durée de la formation en entreprise : Entre 630 et 1946 heures

### **Le positionnement :**

Le positionnement, effectué par l'organisme de formation, fait partie intégrante de la formation (les 4 premiers jours). Il consiste à situer le candidat premièrement par rapport au référentiel professionnel, pour tenir compte de son projet, et deuxièmement, par rapport au référentiel de certification, au regard de ses acquis expérimentiels.

Ce positionnement permettra d'identifier les atouts et les éventuels freins puis de construire, avec le stagiaire, un parcours individualisé de formation.

Ces éléments, de même que les attentes et les engagements du stagiaire, du tuteur et du coordinateur pédagogique, seront formalisés dans un contrat d'engagement pédagogique qui sera signé dans les premiers mois de la formation.

### **L'alternance :**

Notre conception de la pédagogie de l'alternance permet d'une part de théoriser et formaliser les pratiques pendant les regroupements en centre de formation et d'autre part, en entreprises, de mettre en pratique les apports théoriques délivrés en formation.

Ainsi le passage du savoir au savoir-faire pourra s'opérer dans une logique de montée progressive en compétences permettant dans un deuxième temps de transformer le savoir-faire en savoir agir. C'est ce savoir agir qui mène à la professionnalisation.

Compte tenu d'une partie des types d'emplois visés, il nous est apparu important de privilégier la présence des stagiaires en entreprise pendant les vacances scolaires.

### **Le suivi de l'animateur en formation :**

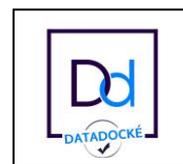
Chaque stagiaire est accompagné tout au long de sa formation par le coordinateur. Celui-ci assure :

- Un suivi personnalisé par des entretiens individuels
- Des travaux en groupe chaque début et fin de regroupement.
- Ces temps permettent :
  - de faire le lien entre les acquis des modules de formation de la semaine et

- la réalité professionnelle, et ainsi favoriser le transfert des compétences
- de fixer les objectifs de la semaine en centre et ceux de l'alternance
- et d'évaluer le niveau d'atteinte de ceux-ci.
- Un accompagnement collectif et individuel pour la mise en forme des supports de certification et des rendus intermédiaires.
- Chaque stagiaire est suivi tout au long de sa formation par le référent pédagogique et une rencontre entre le stagiaire, son tuteur et le coordinateur pédagogique est organisée sur le terrain de stage.

## L'aide à la fonction tutorale pour le suivi de l'animateur en formation :

Une aide financière à la fonction tutorale peut être obtenue (dans certains cas) auprès de votre OPCA/OPCO (Uniformation, UNIFAF, ANFH ...). Renseignez-vous auprès de votre conseiller.



## La fonction tutorale :

La fonction tutorale est assurée par un (ou deux) tuteur(s), reconnu.e.s pour ses compétences professionnelles et relationnelles. Il travaille dans la structure de l'animateur en formation. Il a en charge une partie importante (les périodes en entreprise) de la formation suivie par le stagiaire.

La fonction tutorale doit permettre :

- d'accueillir l'animateur en formation
- d'accompagner le stagiaire dans la structure d'animation sociale
- de proposer et garantir une méthodologie d'expérimentation
- d'évaluer le travail du stagiaire en situation d'animation
- de mobiliser les connaissances nécessaires à l'activité professionnelle
- d'accompagner le stagiaire dans la construction de ses projets, en particulier ceux qui serviront de support aux certifications
- de conseiller le stagiaire
- de favoriser le transfert des compétences
- d'aider le stagiaire dans la préparation des épreuves certificatives

## La formation des tuteurs :

Une journée de formation des tuteurs sera consacrée aux fonctions et postures tutorales et une autre journée aura pour objectif de préparer les épreuves de certification et d'échanger sur les pratiques de tutorat.

Une journée de formation se déroulera au siège de l'association départementale des MJC à Feurs le **16 avril 2020**. La formation se déroulera de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 soit 7 heures de formation pour la première journée. La deuxième journée se déroulera dans chacune des structures (3 heures)

Le coût est de 10 heures x 15 € soit 150 € à la charge de la structure.

Le coût de cette formation est entièrement pris en charge par votre OPCA/OPCO (Uniformation, UNIFAF, ANFH ...). Renseignez-vous auprès de votre conseiller.



## Le livret de formation :

Le livret de formation est conçu comme un outil d'aide à la communication. Il sera complété à chaque alternance et sera un outil pédagogique au service du tuteur, du stagiaire et des formateurs afin d'optimiser la formation en alternance.

Tuteurs et formateurs pourront ainsi informer et être informés de l'avancée du stagiaire.

Ce livret sert aussi de support aux évaluations intermédiaires et comme guide aux entretiens afin de favoriser la métacognition. Le stagiaire en sera responsable et assurera les navettes.

## Pilotage pédagogique :

Trois conseils pédagogiques ont lieu sur la période de la formation entre l'équipe pédagogique de formation, tous les tuteurs, les stagiaires ou leurs représentants et les représentants de la DRJSCS. L'un en début de formation dans une perspective d'information sur le déroulement général de celle-ci, l'un à mi-parcours pour un bilan intermédiaire, le dernier en fin de formation pour un bilan final. Les dates sont les jeudis 13 février et 5 novembre 2020 et le vendredi 25 juin 2021.

## Validation de la formation :

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), spécialité : **Animateur** - mention : **Animation Sociale**, est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ce diplôme d'état de niveau IV donne une reconnaissance de professionnel.le de l'animation.

## Objectifs de la formation :

- Développer des compétences de professionnel.le.s de l'animation sociale en allant vers les publics fragiles
- Acquérir les techniques d'animation permettant de travailler sur un territoire donné avec les différents acteurs et au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Être capable de concevoir, mettre en œuvre, gérer et évaluer les projets d'animation sociale en direction de publics fragiles

Nous proposons un programme de formation qui porterait les stagiaires :

- vers une conscientisation des enjeux sociaux et culturels
- vers une conscience éveillée, par la pratique, de la transformation des rapports sociaux
- vers l'éveil du sens critique et l'analyse du positionnement